

# Conduite et SEP

Unité hospitalo-universitaire  
de santé professionnelle

Dr A.C D'APOLITO (PH)

*Hôpital R. Poincaré, AP-HP, Garches*

*LFSEP – Paris – 6 juin 2019*

# Pourquoi s'interroger ?



## ✓ Conduite

- Plaisir
- Autonomie dans les déplacements
  - Personnels
  - Domicile-travail
- Faire partie intégrante du poste de travail

- Charge physique et cognitive
- Influence de certains médicaments
- Impact de certains symptômes
- réglementation

## ✓ Réglementation:

- ✓ Aptitude à la conduite
  - ✓ Groupe léger
    - ✓ Véhicule de fonction / déplacements professionnels
  - ✓ Groupe lourd



# Que nous apporte la littérature

## ✓ Sujet très peu abordé dans la littérature

### ✓ Caractéristiques de la population :

#### ✓ 77% des patients conduisent (tous stades confondus)

#### ✓ Ceux qui ne conduisent plus (*Ryan, 2009*):

##### ✓ 77% forme progressive

##### ✓ 44% de leur propre initiative

##### ✓ 5,6% par obligation légale

##### ✓ 17% sur conseils (proches / professionnels)

#### ✓ Fréquence de l'activité de conduite diminue avec l'augmentation du score EDSS (*Schultheis, 2009*)

#### ✓ Auto-adaptation des comportements de conduite pour les scores EDSS modérés (*Schultheis, 2009*)



# Que nous apporte la littérature

- ✓ Comment se passe la conduite?
  - ✓ Infractions
    - ✓ 35 SEP RR / 35 témoins (*Dehning, 2014*)
      - ✓ Infractions\* plus fréquentes
    - ✓ Etude sur 27 MS / 17 témoins (*Schultheis, 2002*)
      - ✓ Pas de différence \*
  - ✓ Accidents
    - ✓ Schultheis, 2002



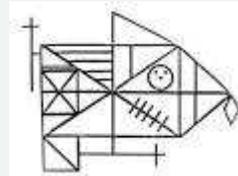
	Sans accident	≥ 1 accident(s)
Sujets contrôlés	16	1
MS-	13	1
MS+	6	7

- ✓ Lings, 2002
  - ✓ Taux d'accident x 3,4 (197 SEP vs 545 SC sur 10 ans)

# Que nous apporte la littérature

✓ Impact des fonctions cognitives: *Schultheis, 2010; Lincoln, 2008*

- ✓ Vitesse de traitement de l'information
- ✓ Capacités visuo-spatiales
- ✓ Capacités attentionnelles
- ✓ Fonctions exécutives



KEY								
(	-	+	Γ	+	>	+	)	-
1	2	3	4	5	6	7	8	9
(	-	-	(	+	>	-	Γ	>
-	(	>	-	Γ	>	-	(	>
-	(	>	-	Γ	>	-	(	>

Figure 1 - Key sequence and first line of the Symbol Digit Modalities Test.

Sample material from the SDMT copyright © 1973 by Western Psychological Services. Reprinted by permission of the publisher, Western Psychological Services, 12031 Wilshire Boulevard, Los Angeles, California, 90025, USA, [www.wpspublish.com](http://www.wpspublish.com). Not to be reprinted in whole or in part for any additional purpose without the expressed, written permission of the publisher. All rights reserved.

✓ Évaluation

- ✓ SDSA (*Akinwuntan, 2013*)
  - ✓ Sensibilité 80%; Spécificité 88%
  - ✓ Intérêt d'y ajouter d'autres tests cognitifs + tests visuels: Spécificité 97%
- ✓ Simulateur:
  - ✓ Pas d'étude comparant simulateur / on-road
  - ✓ Taux d'accident / erreur concentration \* plus importantes que témoins (*Kotterba, 2003*)
- ✓ « On-road » = gold standard

# La réglementation



- ✓ **Décret N°2012-886 du 17/07/2012** relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite
  - ✓ « certains candidats au permis de conduire, ou titulaire du permis de conduire, sont soumis à un contrôle médical de l'aptitude à la conduite »
  
- ✓ **Art R.226-1 du code de la route**
  - ✓ « le contrôle médical de l'aptitude à la conduite consiste en une évaluation de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle du candidat ... ou du titulaire du permis de conduire [...] »
    - ✓ Atteint d'une affection médicale incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée de validité limitée, figurant sur la liste fixée par arrêté...
    - ✓ Soumis à un contrôle médical, périodique ou occasionnel, dans les cas figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière »
  
- ✓ **Art R.226-2 du code de la route**
  - ✓ « ce contrôle est effectué par un médecin agréé par le Préfet, consultant hors commission médicale, ou des médecins siégeant dans une commission médicale... »

# Comment savoir si l'activité de conduite relève d'une visite chez un médecin agréé?

# La réglementation



✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010

✓ **Ex: Classe II: Altération visuelle**

## Groupe léger

**Incompatibilité** si AV binoculaire corrigée < 5/10

**Compatibilité limitée** si résultats proche de la norme

Si perte d'un œil (AV < 1/10): **Incompatibilité 6 mois** avant délivrer nouveau permis avec obligation rétroviseurs bilatéraux

**Incompatibilité** si CV binoculaire < 120° horizontal , défaut dans les 20° centraux

...

## Groupe lourd

**Incompatibilité** si AV meilleur œil < 8/10 et mon bon œil < 1/10

**Incompatibilité** si CV binoculaire < 160° (70° à D et à G min) horizontal , défaut dans les 30° centraux

...

✓ **Ex: Classe 4.2: Médicaments**

**Incompatibilité** si entraîne risque pour la conduite

**Incompatibilité** si entraîne risque pour la conduite  
(*pictogramme de niveau 3 (BZD, hypnotiques) 2*  
(*Neuroleptiques p.o, AD hors IRS, anti épileptiques...*)

# La réglementation



- ✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010
  - ✓ Liste des pathologies ou symptômes nécessitant l'avis d'un médecin agréé
    - ✓ **Classe 4: Classe 4: pratique addictive – Neurologie - Psychiatrie**  
« les affections pouvant exposer ... un conducteur... au renouvellement d'un permis de conduire, à une défaillance neurologique [...] de nature à provoquer une altération subite des fonctions cérébrales constituent un danger pour la sécurité routière. La plus grande vigilance est recommandée »
    - ✓ Classe 4.4: « **les troubles neurologiques, comportementaux et cognitifs** dus à des affections [...] du SNC ou P extériorisés par des signes moteurs, sensitifs, sensoriels, trophiques perturbant l'équilibre et la coordination), seront envisagés en fonction des possibilités fonctionnelles »
      - ✓ Classe 4.4.1 « **troubles permanents de la coordination, de la force ou du contrôle musculaire** :

**Incompatibilité temporaire** Avis médical préalable à toute reprise de la conduite

**Compatibilité temporaire 1 an** après avis spécialisé, test d'évaluation des capacités cognitives et comportementales, test de conduite »

**Incompatibilité temporaire** et avis spécialisé

**Compatibilité temporaire 1 an** si avis spécialisé favorable, après test d'évaluation des capacités cognitives et comportementales, test de conduite. Les risques additionnels liés à la conduite du GL et aux conditions de travail seront envisagés avec la plus extrême prudence.

# La réglementation



- ✓ **Arrêté du 16/12/2017** modifiant l'arrêté du 31/08/2010
  - ✓ Liste des pathologies ou symptômes nécessitant l'avis d'un médecin agréé
    - ✓ **Classe IV: pratique addictive - Neurologie - Psychiatrie**
      - ✓ Classe 4.4.2 « **troubles cognitifs et psychiques** »

**Comptabilité** selon l'évaluation neurologique

**Comptabilité** selon l'évaluation neurologique

- ✓ **Classe V: Appareil locomoteur**

- ✓ Classe 5.4 « **déficit moteur ... dégénératif, monoplégie, paralysie plexique, hémiplégie et paraplégie** »

Selon la localisation:

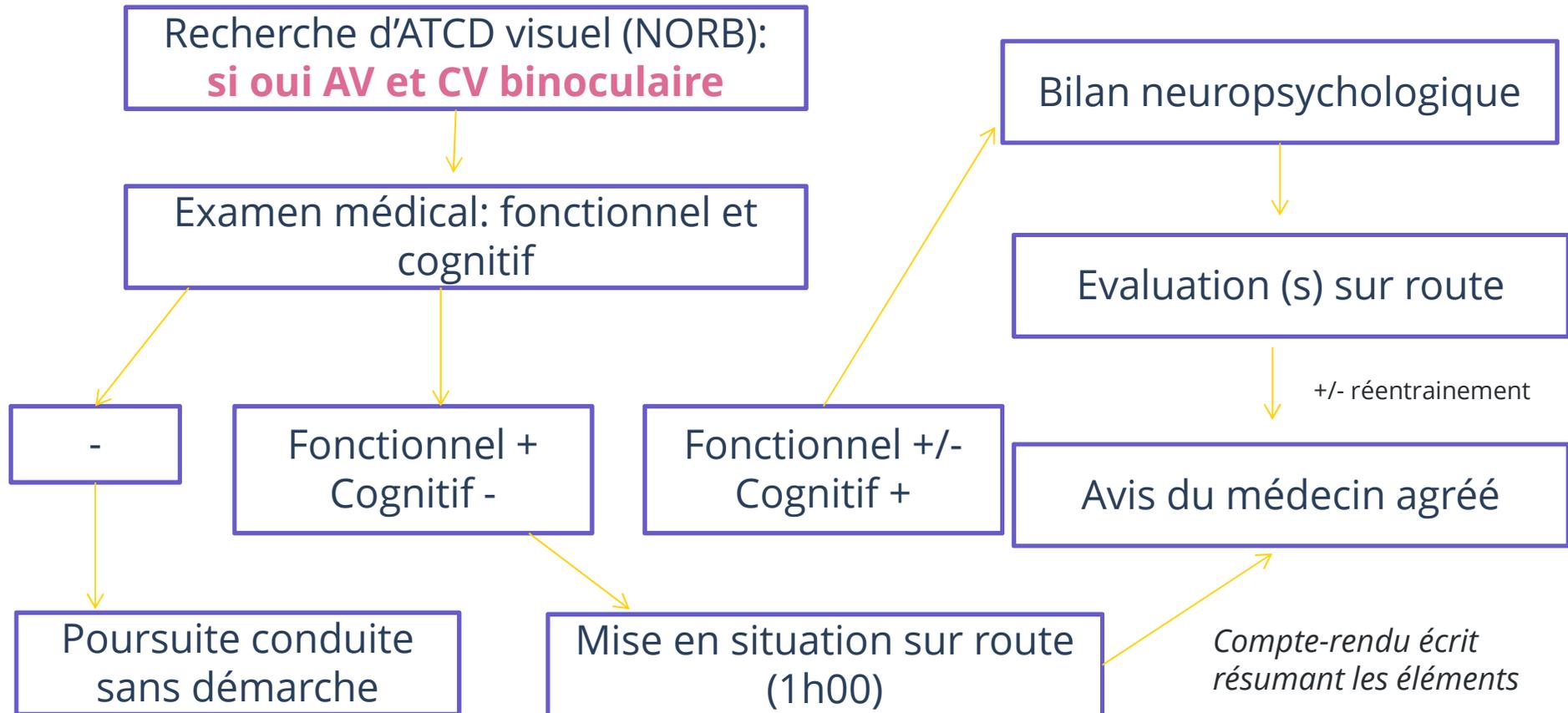
**capacité à conduire laissée à l'appréciation du médecin agréé**

Selon la localisation:

**capacité à conduire laissée à l'appréciation du médecin agréé**

## CHEMINEMENT CLINIQUE

Absence de recommandations HAS mais éléments disponibles pour les lésions cérébrales acquises non évolutives + littérature



# Aménagement ?

- ✓ Toujours se poser la question
  - ✓ En cas
    - ✓ de spasticité (raideur / trépidation / spasmes)
    - ✓ Diminution de la force musculaire
    - ✓ Trouble de la sensibilité
    - ✓ Trouble cognitif (BVA)
- ✓ Toujours évaluer
  - ✓ Les moyens de compensation
  - ✓ La fatigabilité
    - ✓ Freinage d'urgence
- ✓ Solution technique existe toujours mais
  - ✓ Coût
  - ✓ Impact troubles cognitifs



# Quels aménagements ?



# En cas de déplacement en FR?

- ✓ Toujours de poser la question
  - ✓ Du transfert dans le véhicule
  - ✓ Du chargement de l'aide technique au déplacement



# En cas de déplacement en FR?

Robot manipulateur et porte coulissante



Robot de coffre



Coffre de toit



Treuil



# Quelles démarches si aménagement?

## ✓ Sur le plan réglementaire

- ✓ Si avis médecin agréé positif: régularisation du permis de conduire
  - ✓ Inspecteur du permis de conduire vérifier la maîtrise des aménagements



## ✓ Attention:

- ✓ Une fois l'avis prononcé, interdiction de conduire sans les aménagements

## ✓ Sur le plan financier

- ✓ MDPH: PCH: maximum 5 000€ (75% coût aménagement)
- ✓ AGEFIPH (5 000€) / FIPHFP (7 500€)

# Quand la reprise de la conduite conditionne la reprise du travail

**Que peut-on faire pour éviter interruption du travail lorsque les déplacements domicile-travail ne sont pas possible (momentanément ou durablement) ?**

- ✓ Selon le type d'entreprise et l'existence d'un accord de groupe sur le handicap

Entreprise privée sans accord de groupe:



Demande de subvention **Agefiph** (taxi / transport adapté):

**max 5000 €** +/- renouvelable sous condition

Entreprise privée avec accord de groupe:



Demande de subvention à la **mission handicap** (taxi / transport adapté):

Montant fonction de l'accord

Fonction publique:



Demande de subvention au **FIPHFP** (taxi / transport adapté):

**140€/jour 228 jours / an**

# conclusion

## ■ Question essentielle pour les patients

- ▶ Information +++

## ■ Réglementation / recommandations / responsabilités

- ▶ Un gage de sécurité pour tous

## ■ Des solutions existent le plus souvent

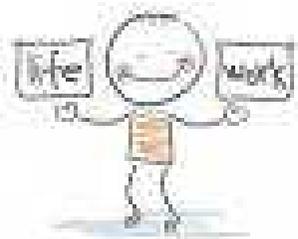
- ▶ Centre d'évaluation en Ile de France (cf Site GercahIDF): Chatillon / Coubert / Invalides / Menucourt / Garches...

## ■ Intégrer la question de la conduite dans la prise en charge systématique

- ▶ Permet d'anticiper les démarches



# Merci pour votre attention



balance

Disability is not a 'brave struggle' or 'courage in the face of adversity'



## DISABILITY IS AN ART

It's an ingenious way to live

© 2002 cartoon & graphic by Neil Marston  
Used with permission of the author & RedCap Literary Agency  
All rights reserved  
© 2010 Adapted by Marlon Jackson/Butterfly Wheel Design

